

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail - Progrès

CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE (CNSP)

CABINET DU PREMIER MINISTRE

CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE



SECRETARIAT EXECUTIF

Projet de soutien à la mise à jour de la Stratégie National et Plan d'Actions et l'élaboration du 7ème Rapport National sur la Diversité Biologique

Profil pays sur la Diversité Biologique au Niger

Rapport provisoire



Juillet 2025

Table des matières

Liste des tableaux	iii
Sigles et Abreviations	iv
Introduction	1
I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L’ÉTUDE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	3
1.1.Objectifs de l’étude	3
1.2. Démarche méthodologique	3
1.2.1.Réunion de cadrage	3
1.2.2. Revue documentaire	3
1.2.3.Rencontre avec les acteurs	3
1.2.4. Collecte, traitement et analyse des données et informations	3
1.2.5.Rédaction du rapport	4
1.3.Resultat attendu	4
II.APERÇU GÉNÉRAL SUR LA BIODIVERSITÉ AU NIGER	5
III. POTENTIEL EN BIODIVERSITÉ AU NIGER	7
3.1. Diversité Biologique animale	7
3.1.1.Diversité Biologique de Faune domestique ou d’élevage	7
3.1.2. Diversité Biologique de la Faune sauvage	8
3.2.Diversité Biologique Végétale	9
IV.RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÉALISATIONS	11
4.1.Volet conservation et protection de la Biodiversité	11
4.1.1.Conservation in situ:	11
4.1.2.Conservation ex situ:	11
4.1.3.Agriculture durable :	14
4.1.4.Sensibilisation du public:	14
4.1.4.Renforcement des capacités	14
4.1.5.Partenariats internationaux	14
4.1.6.Stratégies de la conservation	14
4.2.Volet valorisation de la Biodiversité	15
4.3.Volet financement en faveur de la Biodiversité	16
V.STATUT DES ESPÈCES	16
5.1.Statut des espèces animales	16
5.2.Statut des espèces végétales	19
VI. MESURES PRISES	21
6.1. Mesures juridiques	21
6.2. Mesures politiques	24

6.3. Mesures institutionnelles	27
6.4. Mesures financières	27
VII.DÉFIS,CONTRAINTE ET LACUNES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AU NIGER	29
7.1. Defis	29
7.2. Contraintes	29
7.3. Lacunes	29
VIII.AUTRES INFORMATIONS	29
8.1. Genre et Diversité Biologique	29
8.2. Stratégie de conservation des Végétaux	30
Conclusion et recommandations	31
Références bibliographique	33

Liste des tableaux

Tableau 1 : Différentes espèces et leurs races au Niger	7
Tableau 2 : Espèces de la banque des gènes de l'INRAN en conservation dans d'autres banques de gènes.....	11
Tableau 3 : Accessions de l'ICRISAT conservées à la banque de gènes de l'ICRISAT Sadoré.	12
Tableau 4 : Espèces végétales ligneuses à l'arboretum de Maradi.	13
Tableau 5 : statut des espèces animales	16
Tableau 6 : Liste des espèces végétales protégées au Niger	19

Sigles et Abreviations

AHA	Aménagements Hydro Agricoles
AP	Aires Protégées
APA	Accès et Partage des Avantages
AWF	African Wildlife Foundation
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CMB	Cadre Mondial sur la Biodiversité
CNEDD	Conseil National de l' Environnement pour un Développement Durable
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l' Environnement et le Développement
DB	Diversité Biologique
DFC/AP	Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées
EER	Étude Écologique Rapide
FEM	Fonds pour l' Environnement Mondial
INS	Institut National de la Statistique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OVM	Organismes Vivants Modifiés
PIB	Produit Interieur Brute
PN	Protocole de Nagoya
PNUE	Programme des Nations Unies pour l' Environnement
RBK	Réserve de Biosphère de Kouré
RIA	Réserve Intégrale des Addax
RIH	Réserve Intégrale des Hippopotames
RIH	Sanctuaire des Hippopotames ou Réserve Intégrale des Hippopotames
RNNAT	Réserve Naturelle Nationale de l' Aïr et du Ténéré
RNNK	Réserve Naturelle Nationale de Kandadji

RNNTT	Réserve Naturelle Nationale du Termit et du Tin Toumma
RTFG	Réserve Totale de Faune de Gadabédji
RTFT	Réserve Totale de Faune de Tamou
SNPA/DB	Stratégie Nationale et Plan d' Actions sur la Diversité Biologique
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
DFC/PR	Direction de la Faune de la Chasse et des Parcs et Reserves

Introduction

La conservation de la diversité biologique constitue aujourd’hui un défi majeur à l’échelle mondiale. Ce constat a conduit la communauté internationale à l’adoption de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) lors de la Conférence des Nations Unies sur l’Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro en 1992. Depuis lors, de nombreux pays, dont le Niger, ont ratifié cet instrument juridique international en vue de préserver la biodiversité et d’assurer son utilisation durable.

Situé au cœur de la zone sahélo-saharienne avec une superficie de 1 267 000 Km², dont 2/3 sont désertiques, le Niger dispose d’importants écosystèmes abritant une biodiversité riche et variée. Cette biodiversité fournit des biens et services considérables aux populations et contribue significativement au développement socio-économique du pays.

Malgré son importance, elle subit de grandes menaces d’ordre anthropique et naturelle qui provoquent sa dégradation allant parfois jusqu’à sa perte dont les conséquences sont lourdes pour les populations. Ces conséquences s’accentuent davantage avec les effets des changements climatiques.

Conscient de ces enjeux, le Niger a signé la CDB le 11 juin 1992 et l’a ratifiée le 25 juillet 1995 et a élaboré en 1998 une Stratégie Nationale et Plan d’Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB), révisée en 2014 afin de prendre en compte les préoccupations relatives à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Cette stratégie et son plan d’actions constituent l’outil de mise œuvre de la CDB au niveau national et permet d’apporter des réponses face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité. Elle s’aligne au Plan Stratégique 2011-2020 de la CDB, qui est arrivé à échéance en 2020. A cet effet, les Parties à la CDB ont adopté un nouveau Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB) 2020-2030 pour prendre en compte les problématiques émergentes sur la Biodiversité. C’est pourquoi les États parties ont été invités à réviser ou à mettre à jour leurs Stratégies Nationales et Plan d’Actions sur la Diversité Biologique (SBPA/DB) et d’élaborer les rapports nationaux pour le suivi de leurs mise en œuvre .

Pour répondre à cette préoccupation, le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) et le Secrétariat de la CDB ont apporté un appui technique et financier aux Etats pour la mise à jour des SNPA/DB et l’élaboration du 7ème rapport national sur la Biodiversité. Le Niger a

obtenu cet appui à travers le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour élaborer ledit rapport.

. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de ce rapport plusieurs analyses et collecte des données sont entreprises dont celle relative à l'élaboration du profil pays en matière de Diversité Biologique au Niger. Ce profil permettra de renseigner les sections IV et V du rapport qui vise à : (i) réaliser un résumé du potentiel en matière de biodiversité au Niger ; (ii) de faire un résumé sur l'état de conservation de la Biodiversité au Niger ; (iii) de présenter les principales réalisations faites dans la gestion durable de la biodiversité; (iv) de présenter les défis , les contraintes et les lacunes en matière de gestion de la biodiversité au Niger..

Le présent document tient lieu du rapport sur le profil en matière de biodiversité au Niger et est structuré en sept (7) parties à savoir : (i) rappel des objectifs et démarche méthodologique ; (ii) Généralités sur la Biodiversité au Niger, (iii) résumé du potentiel en matière de DB au Niger ;(iv) résumé des principales réalisations pour la gestion durable de la biodiversité au Niger ; (v) résumé sur l'état de conservation de la Biodiversité au Niger; (vi) défis , contraintes et lacunes en matière de gestion de la DB au Niger ; (vii) informations complémentaires.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L’ÉTUDE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.1.Objectifs de l’étude

L’objectif global est de contribuer à l’élaboration du 7ème rapport national sur la Diversité Biologique. De manière spécifique, il s’agit d’établir le profil pays en matière de Biodiversité.

1.2. Démarche méthodologique

Dans le cadre de cette analyse, la démarche méthodologie adoptée s’est basée sur les étapes suivantes : réunion de cadrage ; revue documentaire;rencontre avec les acteurs clés: collecte, traitement et analyse des données et informations et rédaction du rapport.

1.2.1.Réunion de cadrage

Une réunion de cadrage a regroupé le Secrétariat Exécutif du CNEDD et le consultant. Elle a pour but d’avoir une compréhension commune des termes de référence notamment les objectifs de l’étude, les résultats attendus et les livrables. Au cours de cette réunion, les experts du CNEDD ont donné des orientations au consultant pour mener à bien les tâches qui lui sont assignées.

1.2.2. Revue documentaire

La revue documentaire a consisté à l’identification et l’exploitation des documents en rapport avec la gestion durable de la Biodiversité au Niger notamment : les rapports nationaux sur la gestion des ressources naturelles, les politiques et stratégies nationales et sectorielles, les rapports d’études et d’activités en lien avec la DB.

1.2.3.Rencontre avec les acteurs

Cette étape a consisté en des entretiens avec les acteurs en charge de la gestion des ressources naturelles en général et de la DB en particulier. Il s’agit principalement des ministères sectoriels (Ministère l’Environnement de l’Hydraulique et l’Assainissement, Ministère de l’Agriculture et de l’elevage, Ministère du Tourisme et de l’Artisanat, Ministère du Commerce et de l’Industrie), des institutions étatiques, des institutions de recherche et de formation, du secteur privé et de la Société Civile. Cette rencontre a permis d’avoir des informations additionnelles sur la gestion Durable de la Biodiversité.

1.2.4. Collecte, traitement et analyse des données et informations

Les données et informations ont été collectées auprès des acteurs concernés et ont été traitées et analysées

1.2.5.Rédaction du rapport

Un rapport provisoire de l'étude a été élaboré et soumis au commanditaire de l'étude pour des observations de conformité avant sa soumission à un atelier de validation. Les observations et amendements de l'atelier de validation seront pris en compte pour aboutir au rapport final.

1.3.Resultat attendu

Le Profil pays en matière de Biodiversité est établi sur la base des données et informations disponibles .

II. APERÇU GÉNÉRAL SUR LA BIODIVERSITÉ AU NIGER

Le Niger est un pays couvert par les étages biogéographiques sahélo-soudanien, sahélien, sahélo-saharien et saharien dans lesquels abrite une diversité d'écosystèmes et d'espèces relativement importante marquée par un gradient sud-nord. La diversité écosystémique est constituée essentiellement des écosystèmes terrestres, aquatiques et semi-aquatiques. Les écosystèmes terrestres sont constitués des formations naturelles et des agrosystèmes sous pluies.

Les formations naturelles comprennent : (i) les écosystèmes forestiers (forêts sèches, fourrés, forêts claires et palmeraies), les écosystèmes de savane avec une phytocénose à dominance graminéenne et les écosystèmes steppiques de plaine et de montagne (les plus largement répandus sur le territoire du Niger, et favorables à l'élevage extensif). A ces grands ensembles écosystémiques, s'ajoutent les écosystèmes agricoles et d'autres écosystèmes concentrés dans la bande sud du pays (au sud du 16ème parallèle) et représentent moins de 12 % du territoire (SE/CNEDD, 2016).

Pour la diversité des espèces ou diversité spécifique, il a été recensé 2761 espèces végétales dont les groupes des Angiospermes et des Algues sont les mieux explorés avec respectivement 1570 espèces (56,86%) et 1034 espèces (37,45%) suivis des groupes des champignons 2,57% et bactéries (1,38%) (Saadou, 1998 ; Djima, 2003). Pour la faune, 3200 espèces animales ont été dénombrées (Inezdane, 1998) dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons et un nombre important d'espèces d'invertébrés (mollusques, insectes). Parmi les invertébrés, les insectes sont les plus nombreux avec 2021 espèces (63%) dont l'ordre des coléoptères est le mieux représenté avec 1112 espèces (55%).

Il existe également de la diversité génétique au sein de chacun des groupes d'espèces animales ou végétales. Concernant le règne végétal, la diversité génétique est plus connue les espèces cultivées telles que le mil (*Pennisetum glaucum*), le sorgho (*Sorghum bicolor*), le niébé (*Vigna unguiculata* subsp *unguiculata*), le sésame (*Sesamum indicum*), l'arachide (*Arachis hypogea*) et le voandzou (*Vigna subterranea*). Ainsi, la diversité génétique de plus de 50 espèces cultivées a été décrite au plan morphologique et botanique par le système national de recherche agronomique. En ce qui concerne le règne animal, les espèces et races rencontrées sont *Bos indicus* (cinq races), *Bos taurus* (1 race), *Ovis aries* (7 races), *Capra*

hircus (2 races), Camelus dromedarius (4 races), Equus caballus (3 races), Gallus domesticus (3 races au moins) et Numida meleagris (4 races). Ces espèces et races sont bien adaptées et ont une bonne répartition géographique.

Cependant, compte tenu de son importance en terme des biens et services qu'elle fournit aux populations humaines, la Biodiversité subit des pressions qui engendrent son érosion progressive. Aujourd'hui, la conservation de celle constitue une préoccupation majeure pour la communauté internationale qui l'a amené à mettre en place un instrument juridique international : la Convention sur la Diversité Biologique que le Niger a ratifié le 25 juillet 1995. Il s'est ensuite doté d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la biodiversité depuis 1998 et a élaborer des rapports nationaux sur l'état de cette biodiversité. Ces documents ont contribué à la connaissance et à la gestion durable de ce patrimoine du pays.

A cela s'ajoutent des actions et des mesures de conservation de la biodiversité qui avaient déjà débuté depuis la période coloniale par la création d'un réseau d'aires protégées et l'adoption de textes juridiques. Aujourd'hui, dix (10) aires protégées à vocation faunique totalisant une superficie de 1 928 240 d'hectares soit 15,21 % de la superficie du territoire national et la création de 67 forêts classées d'une superficie de 214 917 ha . On note également le classement de quatorze (14) zones humides en sites Ramsar d'une superficie de 2 413 237 ha sur un potentiel de zones humides estimé à 4 317 589 ha (CNEDD, 2019) . De plus, de nombreuses actions et initiatives de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ont été menées par l'Etat, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), le secteur privé et les populations locales pour arrêter la dégradation de la majorité des écosystèmes.

Ces efforts de conservation ont été motivé à travers une vision prospective de la stratégie nationale et son plan d'actions révisés en 2014. Cette vision prospective se présente comme suit « *D'ici 2035, les citoyens nigériens, conscients des rôles et des enjeux de la diversité biologique, la valorisent, la conservent, la restaurent et l'utilisent de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous une vie meilleure dans l'équité* ».

Pour matérialiser cette vision, cinq (5) objectifs stratégiques nationaux et 80 actions ont été proposées dans son plan d'actions dont le coût global de mise en œuvre pour la période 2011-2020 est estimé à 420 647 660 000 FCFA. Après plus de dix (10) ans de mise en œuvre, force est de constater que les objectifs assignés à cette stratégie sont loin d'être

atteints malgré les efforts consentis. Cela a été vérifié à travers le 6ème rapport national élaboré en 2018 où le progrès de la plupart des objectifs de cette stratégie a été très lent, cela est dû à plusieurs défis, contraintes et lacunes globaux dans la gestion durable de la biodiversité.

Au regard de ce qui précède, le Niger doit encore fournir plus d'efforts pour la gestion durable de la biodiversité dans un contexte où cette dernière constitue un support fondamental de survie des populations.

III. POTENTIEL EN BIODIVERSITÉ AU NIGER

La Diversité Biologique au Niger est répartie dans cinq (05) grands ensembles, que sont : (i) Diversité Biologique agricole ; (ii) Diversité Biologique de faune domestique ou d'élevage ; (iii) Diversité Biologique de la faune sauvage (Aires protégées et Zones humides) ; (iv) Diversité Biologique des forêts et plantes ornementales ; (v) Diversité Biologiques des oasis, cuvettes et oueds.

3.1. Diversité Biologique animale

On distingue deux grands ensembles : la Diversité Biologique de la faune domestique ou l'élevage et la Diversité Biologique de la faune sauvage.

3.1.1.Diversité Biologique de Faune domestique ou d'élevage

Les espèces animales domestiques du Niger appartiennent essentiellement aux classes des mammifères et des oiseaux. Cependant, il existe une variabilité intra spécifique au sein de chacune de ces espèces (CNEDD, 2020). le tableau (1) indique les différentes espèces animales domestiques et leur race au Niger.

Tableau 1: Différentes espèces et leurs races au Niger

Espèces	Races
<i>Bos indicus</i>	5 races (Azawak, bororo, Djelli, Yakanaye ou White Fulani et Gudali)
<i>Bos taurus</i>	1 race (Kouri)
<i>Ovis aries</i>	7 races (Oudah, Ara-ara/targui, Bali bali, Balami, Koundoum, Dane-Zaila et Hadine)

<i>Capra hircus</i>	2 races (chèvre du Sahel et la chèvre rousse de Maradi)
<i>Camelus dromedarius</i>	4 races (Azawak, Yoria, Azarghaf et Berabish)
<i>Equus caballus</i>	3 races (Dan Baguézam, Manga, Gobir)
<i>Gallus gallus domesticus</i>	3 races au moins
<i>Numida meleagris</i>	4 races

Source : CNEDD, 2014 et CNEDD 2020

Pour certaines de ces espèces, le Niger compte une gamme de variété de races adaptées localement et certaines font l'objet de travaux de sélection ou de purification depuis des décennies, cas des bovins de race Azawak et de la chèvre rousse de Maradi.

Aussi, certaines de ces races animales sont hautement recherchées dans la sous région pour leurs aptitudes bouchères et laitières ainsi que pour la qualité de leurs peaux. C'est le cas des moutons Balami et Bali Bali, des zébus Azawak, Goudali, Bororo et de la chèvre rousse de Maradi (CNEDD, 2014).

Au niveau de la volaille, bien que les éleveurs traditionnels arrivent à différencier les "races locales", il est difficile de donner une description adéquate de ces races aviaires locales avec toutes les caractéristiques sur des bases scientifiques, cela veut dire que certaines races peuvent s'éteindre sans qu'on ne s'en rende compte (CNEDD, 2014).

3.1.2. Diversité Biologique de la Faune sauvage

Le territoire nigérien se caractérise par la présence de deux (2) biomes importants. Il s'agit du biome saharien au nord et du biome soudano-sahélien au sud. Cette position géographique permet au Niger de disposer d'une importante diversité faunique sauvage se trouvant généralement dans les dix (10) Aires protégées, les quatorze (14) sites Ramsar, les zones humides et les Soixante sept (67) forêts classées.

Cette faune sauvage est composée de 3 200 espèces animales, dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux dont 50 espèces d'oiseaux d'eau, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons, 31 espèces de rongeurs et un nombre important d'espèces d'invertébrés (mollusques, insectes). Parmi les invertébrés, les insectes sont les plus nombreux avec 2021 espèces soit 63% (Alzouma, 1998). Parmi ces insectes, l'ordre des coléoptères comprend à lui seul 1 112 espèces, soit 55%.

3.2.Diversité Biologique Végétale

La flore Nigérienne comprend 2761 espèces dont 2274 espèces végétales et 487 espèces d'algues repartie dans les formations forestières des plateaux, les forêts de bas-fonds inondables, les formations forestières des plaines sableuses , les parcs agro-forestiers les forêts galeries, les plantations forestières et les formations forestières spécifiques.

Le groupe des Angiospermes qui est le mieux exploré comprend 1 570 espèces, les espèces d'algues 1 034 espèces , Les 71 espèces, , les bactéries 38 espèces, les virus 24 espèces, les bryophytes 10 espèces, et ptéridophytes 14 espèces. (Saadou 1998 et Djima 2013)

Un grand effectif des espèces de l'embranchement des Angiospermes sont d'utilisations connues et exploitées (souvent fortement) pour le bien-être de l'homme. Il y a près d'une centaine d'espèces cultivées sous pluies ou sous irrigation pour 210 espèces présentant un grand intérêt dans le régime alimentaire de la population, particulièrement pendant les périodes de disette et de famine. En outre, 235 espèces sont utilisées dans l'alimentation du bétail, 270 en pharmacopée traditionnelle, et 127 espèces dans l'artisanat (Saadou et Garba, 1997 ; Garba1998). Il faut noter que ces effectifs ne tiennent pas compte des espèces à usages multiples mais traduisent bien l'ampleur de l'utilisation de ces espèces.

La flore du Niger comprend une seule espèce endémique de l'Aïr (*Rhynchosia totta*), mais le territoire fait partie de l'aire d'endémisme d'une vingtaine d'espèces : *Digitaria iburrua*, *Rhynchosia totta*, *Commicarpus montanus*, *Astragalus pseudotrigonus*, *A. vogellii*, *Fagonia isolricha*, *F. flamandii*, *Lotononis platycarpos*, *Reseda villosa*, *Crotalaria saharae*, *Pulicaria volkonskyana*, *Myrtus nivellii*, *Danthonia fragilis*, *Tribulus ochroleuca*, *Olea laperrini*, *Aristida acutiflora*, *Caralluma venenosa*, *Nucularia perrinii*, *Annona glauca*, *Senecio perrottetii*. Les deux (2) dernières espèces sont endémiques de l'Afrique de l'Ouest. (Saadou 1998) souligne que l'espèce *Ipomoea tuberculata* est connue en Afrique de l'Ouest seulement au Niger et que l'espèce *Crotalaria lathyroides* a été récoltée pour la première fois à l'intérieur des terres au Niger.

La diversité biologique végétale agricole, elle est dominée par les principales cultures pratiquées que sont les céréales (mil, sorgho, riz, maïs, fonio) et les cultures de rente (niébé, arachide, oignon voandzou, sésame, oseille, souchet, tomate, coton, etc.). La diversité génétique de ces principales cultures se caractérise par l'existence de plusieurs variétés ou cultivars. On dénombre environ 125 variétés (MAG,2021), dont 35 variétés du mil, 14

variétés de niébé, 20 variétés du riz, 15 variétés d'arachide , 10 variétés du sorgho, 6 variétés de maïs , 6 variétés de manioc, 8 variétés de pomme de terre, 4 variétés de tomate, 3 variétés d'oignon et 4 variétés de sésame.

IV.RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le Niger fournit des efforts dans la gestion durable de la Biodiversité, notamment à travers la conservation et protection de la biodiversité, sa valorisation et la mobilisation des ressources financières.

4.1.Volet conservation et protection de la Biodiversité

Au Niger, des actions sont menées pour la protection de la biodiversité, notamment à travers la conservation in situ et ex situ, la promotion de l'agriculture durable, le renforcement des capacités des acteurs, la planification et le renforcement du partenariat . Ces initiatives visent à sauvegarder la faune et la flore uniques du pays, tout en contribuant au développement économique local.

4.1.1.Conservation in situ:

Le Niger a établi dix (10) aires protégées à vocation faunique composées d'un parc régional du W du Niger, de dix (10) réserves de faune , de quatorze (14) sites Ramsar et soixante sept (67) forêts classées pour protéger la faune et la flore menacées. Ces espaces servent de sanctuaires pour plusieurs espèces, leurs offrant un habitat favorisant leur reproduction.

4.1.2.Conservation ex situ:

Le Niger encourage également les institutions et le secteur privé à investir dans la conservation ex situ, notamment par la création de banques de gènes, les fermes semencières pour les cultures principales. et un centre national de semences forestières. Il a aussi favorisé la création d'un centre national des semences forestières , le développement des arboretum et jardins botaniques. Cela a permis de préserver la diversité génétique des espèces végétales importantes.

La banque de gènes de l'INRAN : Créeée en 1987 pour la conservation des ressources phytogénétiques, mais aussi les collectes et caractérisation du germoplasme principalement des espèces cultivées. A cette date la banque de gènes del 'INRAN dispose de 5 123 accessions de graines d'une vingtaine d'espèces végétales cultivées ou non (Tableau 2). Actuellement toutes ces accessions sont en conservation à l'ICRISAT (Sadoré Niger), à l'IITA, mais aussi à l'INRAN.

Tableau 2: Espèces de la banque des gènes de l'INRAN en conservation dans d'autres banques de gènes.

Espèces	Nom scientifique	Nombre d'accessions	Institutions
Mil	Pennisetum spp. (2)	2 255	ICRISAT
Sorgho	Sorghum bicolor	390	ICRISAT
Niébé	Vigna Unguiculata	315	IITA

Tomate	<i>Solanum lycopersicum</i>	11	ICRISAT
Pois d' angole	<i>Cajanus cajan</i>	130	ICRISAT
Blé	<i>Triticum spp. (vulgare)</i>	114	ICRISAT
Sésame	<i>Sesamum indicum</i>	445	ICRISAT
Jutes	<i>Corchorus spp.</i>	6	ICRISAT
Manioc ««	<i>Monihot esculenta</i>	6	IITA
Pataste douce	<i>Ipomoea batata</i>	15	ICRISAT
Maïs	<i>Zea mays</i>	18	ICRISAT
Gombo «	<i>Abelmoschus esculentus</i>	284	ICRISAT
Pois de terre	<i>Vigna subterranean</i>	191	ICRISAT
Fonio	<i>Dijitaria exilis</i>	127	ICRISAT
Riz	<i>Oriza sativa</i>	193	ICRISAT
Calebassier <<	<i>Lagenaria ciseraria</i>	16	ICRISAT
Oignon	<i>Allium cepa</i>	11	ICRISAT
Oseille «	<i>Hibiscus sabdariffa</i>	151	ICRISAT
Arachide	<i>Arachis hypogaea</i>	281	ICRISAT
Espèces forestières*	(6)	137	ICRISAT
Espèces fourragères**	(2)	16	ICRISAT
Divers ***	(3)	11	ICRISAT
Total	31	5 123	

(Source: ICRISAT, Octobre 2013)

La banque de gènes de l'ICRISAT- Sadoré a été créée en 1991. Elle conserve les collections de l'ICRISAT, mais aussi celles d'autres pays qui souhaitent utiliser la facilité de conservation. Actuellement cette banque de gènes conserve environ 53 843 collections (40 912 pour l'ICRISAT et 12 931 pour les autres pays) (Tableau 3).

Tableau 3: Accessions de l'ICRISAT conservées à la banque de gènes de l'ICRISAT Sadoré.

Cultures	Conservation à longue terme	Conservation à moyen terme	Total
Mil	7 174	5 859	13 033
Arachide	2 006	8 287	10 293
Sorgho	686	6 321	7 007
Petit mil	7 622	0	7 622
Poids d' angole	0	186	186
Autres cultures*	0	2 771	2 771
Total	17 488	23 424	40 912

(Source: ICRISAT, Octobre 2013)

D'autres espèces sont en conservation dans les banques de gènes de la Faculté des Sciences et de la Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey et le Centre National des Semences Forestières (CNSF).

En plus de cela, la Conservation des espèces s'effectue également dans les jardins botaniques et autres plantations de conservation en plein champ sous forme de collection vivante

implantée au champ ou dans un jardin. On trouve ce type de conservation à l'INRAN , au niveau de station de Tara et Bonkoukou et au niveau de l'arboretum de CERRA de Maradi.

Tableau 4: Espèces végétales ligneuses à l'arboretum de Maradi.

Espèces disparues	Menace de disparition	Protégées au Niger	Fruitières
<i>Ficus exasperata</i>	* <i>Afzelia africana</i>	<i>Balanites aegyptiacae</i>	<i>Ziziphus mauritiana</i>
<i>Boswellia odorata</i>	* <i>Anogeissus leiocarpus</i>	<i>Faidherbia albida</i>	<i>Vitex doniana</i>
<i>Nauclea latifolia</i>	* <i>Albizia chevalieri</i>	* <i>Khaya senegalensis</i>	<i>Detarium microcarpum</i>
<i>Acacia polyacantha</i>	<i>Bauhinia rufescens</i>	<i>Tamarindus indida</i>	<i>Annona senegalensis</i>
* <i>Entada africana</i>	<i>Ficus platyphylla</i>	<i>Sclerocarya birrea</i>	<i>Diospyros mespiliformis</i>
* <i>Kigelia africana</i>	<i>Ficus abutilifolia</i>	<i>Acacia nilotica</i>	<i>Daniellia oliveri</i>
*(<i>Maza tsahé</i>)	<i>Ficus sycomorus</i>	<i>Parkia biglobosa</i>	<i>Phoenix dactylifera</i> **
<i>Ficus polita</i>	<i>Acacia senegal</i>	<i>Lannea microcarpa</i>	
<i>Ficus thonningi</i>	<i>Adansonia digitata</i>	<i>Prosopis juliflora</i>	
<i>Sterculia setigera</i>	<i>Hyphaene thebaica</i>		
<i>Borassus aethiopum</i>			

- *espèces non alimentaires ; ** espèce cultivée

Un aspect important de la conservation ex situ est la conservation par les privés qui plantent souvent une importante diversité spécifique dans leurs jardins ou même leurs maisons. Il est très important de noter qu'aujourd'hui beaucoup d'espèces locales se retrouvent dans les centres urbains comme Niamey. Les espèces rencontrées comprennent notamment *Kigelia africana*, *Vitex doniana microcarpa*, *Detarium microcarpum*, *Saba senegalensis*, *Oxythenantera abyssinica*, *Commiphora africana* *Maerua angolensis*, *Caraluma dalzielii*, *Caralluma decaisneana*, etc. D'autres espèces comme *Maerua crassifolia*, *Crataeva adansonii*, *Ficus gnaphalocarpa*, *F. cycomorus*, *F. glumosa*, *Khaya senegalensis*, *Lannea* s'ajoutent à certaines de ces espèces dans la flore observable au Musée national de Niamey. Ces espèces et bien d'autres s'ajoutent aux 27 espèces identifiées comme plantes ornementales et utilisées par les pépiniéristes. Certaines de ces espèces ont disparu de nos formations naturelles et ne sont donc pas disponibles dans les villes où certaines espèces se portent plutôt bien puisqu'elles fleurissent et fructifient. La situation de cette conservation est malheureusement difficile à établir même de façon approximative car très peu documentée.

4.1.3.Agriculture durable :

Le Niger met en œuvre des pratiques agricoles durables pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement en général et la biodiversité en particulier. Cela inclut entre autres des mesures pour réduire la perte de la biodiversité dans de terres agricoles à travers la promotion des méthodes de culture respectueuses de l'environnement, la réduction des impacts des changements climatiques sur celle ci.

4.1.4.Sensibilisation du public:

Des efforts sont déployés par le Niger dans la sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité et à sa conservation. Cela inclut des campagnes de sensibilisation à travers les ateliers, les médias et les radios communautaires , la célébration des journées sur la Biodiversité et sur l'environnement, les journées portes ouvertes, les programmes éducatifs et des activités d'écotourisme.

4.1.4.Renforcement des capacités

Le Niger investit dans le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux pour la conservation de la biodiversité. Cela inclut la formation des acteurs sur les questions environnementales en générale et de la biodiversité en particulier, la gestion des ressources naturelles et l'élaboration et la mise en œuvre de projets et initiatives de conservation.

4.1.5.Partenariats internationaux

Le Niger collabore avec un certains nombre des partenaires internationaux, tel que African WordLife Foundation (AWF), Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ; La Coalition Haute Ambition pour la Nature (HAC), le Reseau International des Jeunes pour la Biodiversité (GYBN), l'Initiative de Financement pour la Biodiversité (BIOFIN).Cela permet de mobiliser des ressources financières et techniques afin de soutenir les efforts de conservation.

4.1.6.Stratégies de la conservation

En matière de conservation de la biodiversité, le Niger a élaboré plusieurs stratégies nationales de conservation et protection de la Biodiversité, il s'agit entre autres de la stratégie nationale pour la conservation durable des éléphants, la stratégie nationale pour la conservation durable des Girafes, la stratégie de conservation de la faune aquatique, la stratégie nationale de conservation durable de l'autruche, la stratégie régionale pour la conservation des guépards et lycaons en afrique occidentale, centrale et septentrionale, la

stratégie nationale de lutte commerce illicite de l'ivoire et des produits dérivés, la stratégie régionale de conservation du lamantin Ouest Africain, stratégie régionale de lutte contre la criminalité faunique etc.

4.2.Volet valorisation de la Biodiversité

En terme de valorisation de la Biodiversité, les efforts fournis par le Niger se traduisent par l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plan d'actions, l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes. Il s'agit entre autre:

- **L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Actions de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFLN) au Niger :** La vision de cette stratégie, à l'horizon 2035, est de contribuer à assurer le bien-être socio-économique des populations à travers la rationalisation de l'exploitation des PFLN: A ce niveau, la valorisation de la Biodiversité se fait à travers les chaînes de valeur (Transformation des produits et sous produit de la Biodiversité), l'Economie verte, l'organisation des Foires et salons en rapport avec les ressources naturelles et la biodiversité etc.
- **la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme (SNDDT) 2012-2015 :** élaborée en 2012: il s'agit de la valorisation de la Biodiversité à travers le développement du tourisme autour des zones de conservation de la Biodiversité (PARC du W du Niger, les Réserves de Biosphère).
- **Organisation des journées dédiées à la promotion de la Biodiversité :** Plusieurs activités sont organisées à cette occasion, telles que des expositions de produits de médecine traditionnelle issus de la Biodiversité, des campagnes de sensibilisation, et des formations sur les bonnes pratiques;
- **Elaboration et mise en œuvre des projets et programmes** tels que: le Projet de Promotion d'une production agricole durable et la conservation des espèces clés de la biodiversité par la restauration des terres et l'utilisation efficace des écosystèmes dans le Dallol Bosso et ses environs (PROSAP/COKEBIOS); Projet de Gestion Intégrée des Écosystèmes Oasis du Nord Niger; Programme régional du bassin du lac Tchad pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et l'efficacité énergétique ; Projet d'intégration de la gestion durable des corridors fauniques dans le système des aires protégées du Niger; Projet d'amélioration pour la conservation du réseau critique de sites de zones humides nécessaires aux oiseaux d'eau migrateurs sur les voies de migration d'Afrique/Eurasie; Etc.

4.3.Volet financement en faveur de la Biodiversité

D'après le rapport sur la revue des dépenses en faveur de la biodiversité, les dépenses réalisées par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les ONG (nationales et étrangères), sur la période 2018-2023 sont estimées à **482.323.895.001 FCFA**. Les réalisations financières effectuées par l'Etat (Ministères et institutions) et ses partenaires sont estimés à 433.217.524.292 FCFA soit 89,82% du montant global. Le secteur privé a injecté **38.552.268.083 FCFA** ce qui représente un taux de 7,99%. Les réalisations financières des ONG sont estimé **10.554.102.627 FCA** soit 2,19%.

V. STATUT DES ESPÈCES

Au Niger, les espèces animales et végétales sont respectivement protégées la loi N° 98-07 du 29 avril 1998 fixant le Régime de la Chasse et de la Protection de la Faune et la loi N°2004 - 040 du 8 juin 2004 Portant régime forestier à travers son décret d'application.

5.1.Statut des espèces animales

La loi N° 98-07 du 29 avril 1998 fixant le Régime de la Chasse et de la Protection de la Faune a classé les espèces animales en trois (3) groupes correspondant à trois (3) régimes de protection à savoir:

- ✓ **Régime I** : les espèces animales intégralement protégées;
- ✓ **Régime II** : les espèces animales bénéficiant de limitation d'abattage ou de capture et dites partiellement protégées;
- ✓ **Régime III** : les espèces animales soumises à une réglementation dans les limites de la compétence du Niger, quand la coopération avec d'autres pays est nécessaire pour en empêcher ou restreindre l'exploitation. Le tableau suivant donne le statut de conservation national et international (Livre rouge de l'IUCN) des espèces animales au Niger.

Tableau 5: statut des espèces animales

Espèces	Nom scientifiques	Statut national	Statut international UICN
Hippopotame	Hippopotamus amphibius	LISTE I	VU

Lamantin	<i>Trichechus senegalensis</i>	LISTE I	VU
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	LISTE I	LC
Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>	LISTE I	CR
Girafe	<i>Giraffa camelopardalis</i>	LISTE I	VU
Guépard	<i>Acinonyx jubatus</i>	LISTE I	VU
Léopard	<i>Panthera pardus</i>	LISTE I	VU
Biche	<i>Gazella dama</i>	LISTE I	EN
Addax	<i>Addax nasomaculatus</i>	LISTE I	CR
Caracal	<i>Felis caracal caracal</i>	LISTE I	LC
Grand Bubale	<i>Alcephalus buselaphus major</i>	LISTE I	LC
Damalisque	<i>Damaliscus korringum</i>	LISTE I	NT
Porc épic	<i>Hystrix cristata</i>	LISTE I	LC
Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>	LISTE I	EN
Loutre à joues blanches	<i>Aonyx capensis</i>	LISTE I	LC
Hyène rayée	<i>Hyaena hyaena</i>	LISTE I	NT
Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	LISTE I	LC
Oryx	<i>Oryx algazella</i>	LISTE I	EW
Mouflon à manchettes	<i>Ammotragus lervia</i>	LISTE I	VU
Crocodyle du Nil	<i>Crocodylus niloticus</i>	LISTE I	LC
Tortue terrestre	<i>Testudo sulcata</i>	LISTE I	Non evaluée
Python de Sebha	<i>Python sebae</i>	LISTE I	NT
Autruche	<i>Struthio camelus</i>	LISTE I	LC
Bec en sabot	<i>Balaeniceps rex</i>	LISTE I	VU
Comatibis chevelu	<i>Comatibis eremita</i>	LISTE I	EN
Messager serpentaire	<i>Sagittarius serpentarius</i>	LISTE I	VU
Grue couronnée	<i>Balaerica pavonina</i>	LISTE I	VU
Grand calao	<i>Bucorvus abyssinicus</i>	LISTE I	LC

d'Abyssinie			
Francolin écailleux	<i>Francolinus squamatus</i>	LISTE I	LC
Tous les vautours	Tous les vautours	LISTE I	EN
Cigogne blanche	<i>Cigonia cigungia</i>	LISTE I	LC
Cigogne noire	<i>Cigonia nigra</i>	LISTE I	LC
Lion	<i>Panthera leo</i> (ou <i>leo leo</i>)	LISTE II	VU
Buffle de savane	<i>Syncerus caffer savanensis</i>	LISTE II	LC
Hippotrague	<i>Hippotragus equinus</i>	LISTE II	LC
Waterbuck, Cob défassa	<i>C. defssa ellipsiprymnus</i>	LISTE II	LC
Cob de buffon	<i>Adenota kob</i>	LISTE II	LC
Cob des roseaux	<i>Redunca redunca</i>	LISTE II	LC
Céphalophe à flancs roux	<i>Cephalophus rufilatus</i>	LISTE II	LC
Gazelle korine	<i>Gazella rufifrons</i>	LISTE II	VU
Gazelle dorcas	<i>Gazella dorcas</i>	LISTE II	VU
Aigrette garzette	<i>Egretta garzette, garzetta</i>	LISTE II	LC
Aigrette intermédiaire	<i>Egretta intermedia</i>	LISTE II	LC
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	LISTE II	LC
Jubiru du Sénégal	<i>Ephippiorhynchus senegalensis</i>	LISTE II	LC
Marabout	<i>Leptoptilos crumeniferus</i>	LISTE II	EN
Pélican gris	<i>Pelecanus rufescens</i>	LISTE II	LC
Grande outarde	<i>Otis arabs</i>	LISTE II	VU
Tantale ibis blanc	<i>Ibis ibis</i>	LISTE II	LC
Varan terrestre	<i>Varanus exanthematicus</i>	LISTE II	LC
Tortue d'eau douce	<i>Geochelone sulcata</i>	LISTE II	EN
Tous les Viperidae		LISTE II	LC
Tous les Elapidae		LISTE II	LC

Hippopotame	Hippopotamus amphibius	LISTE III	VU
Mouflon à manchettes	Ammotragus lervia	LISTE III	VU
Léopard	Panthera pardus	LISTE III	VU
Addax	Addax nasomaculatus	LISTE III	CR
Oryx	Oryx algazella	LISTE III	EW
Eléphant	Loxodonta africana	LISTE III	CR
Tortue terrestre	Testudo sulcata	LISTE III	LC
Varan du Nil	Varanus niloticus	LISTE III	LC
Python de Sebha	Python sebae	LISTE III	NT
Cigogne d'Abdim	Ciconia abdimii	LISTE III	LC

Préoccupation mineure (LC) : Espèces dont les populations sont stables ; Quasi menacé (NT) : Espèces pouvant devenir menacées si leur situation se détériore; Vulnérable (VU) : Espèces en déclin, risquant de devenir en danger ; En danger (EN) : Espèces confrontées à un risque élevé d'extinction ; En danger critique (CR) : Espèces en très grand danger d'extinction ; Éteint à l'état sauvage (EW) : Espèces ne survivant que dans des zoos ou centres de conservation. Éteint (EX): Espèces disparues.

5.2.Statut des espèces végétales

Au Niger, plusieurs espèces végétales sont protégées par la loi (loi N°2004 -040 du 8 juin 2004 Portant régime forestier au Niger) et son décret d'application(décret N°2018-191/PRN/MEDD du 16 Mars 2018 portant modalités d'application de cette loi). Au sens de cette loi, les espèces végétales forestières sont reparties en deux classes:

- ✓ **Espèces forestières protégées de Classe A:** il s'agit des espèces de l'annexe I (Tableau 2) du décret N° 2018-191/PRN/MEDD du 16 Mars 2018 portant modalités d'application de loi N° 2004 -040 du 8 juin 2004 Portant régime forestier au Niger.

Tableau 6: Liste des espèces végétales protégées au Niger

N°	NOM USUEL	NOM SCIENTIFIQUE
1	Gao	<i>Acacia albida, Faidherbia albida</i>
2	Rônier	<i>Borassus aethiopum</i>

3	Baobab	<i>Andansinia digitata</i>
4	Caicedrat	<i>Khaya Senegalensis</i>
5	Gommier	<i>Acacia Senegal</i>
6	Karité	<i>Butyrospermum parkii, Vitteleria Paradoxa</i>
7	Tamarinier	<i>Tamarindus indica</i>
8	Néré	<i>Parkia Africana, Parkia biglobosa</i>
9	Doum	<i>Hyphaene thebaica</i>
10	Balanites	<i>Balanites aegyptiaca</i>
11	Fromager à fleurs Blanches	<i>Ceiba pentandra</i>
12	Pourpartia	<i>Pourpartia/Sclerococaria</i>
13	Gonakier	<i>Acacia nolitica v. adansonii</i>
14	Prosopis africain	<i>Prosopis africana</i>
15	Anogeissus	<i>Anogeissus leiocarpus</i>
16	Terminalia	<i>Terminalia avicenoides</i>
17	Raisinier	<i>Lannea fructicosa</i>
18	Vitex	<i>Vitex deniana</i>
19	Jujubier	<i>Ziziphus apina christi</i>
20	Cassia	<i>Cassia sieberiana</i>
21	Vène. Palissandre	<i>Pterocarpus erinaceus</i>
22	Parinari	<i>Parinari macrophylla</i>
23	Kapokier	<i>Bombax costatum</i>

Source: décret N°2018-191/PRN/MEDD du 16 Mars 2018 déterminant les Modalités d'application de la loi N°2004 -040 du 8 juin 2004 Portant régime forestier au Niger

- ✓ **Espèces forestières protégées de classe B :** Les espèces forestières de classe B, protégées par la législation, incluent des arbres tels que *Balanites aegyptiaca*,

Faidherbia albida, *Acacia raddiana*, et d'autres espèces de la famille des Combretaceae (*Combretum glutinosum*, *C. micranthum*, *C. nigricans*, *Guiera senegalensis*) et des légumineuses comme *Piliostigma reticulatum* et *Tamarindus indica*. Ces espèces sont réparties dans différentes zones écofloristiques, notamment la steppe arborée inondable et les zones sahéliennes et soudano-sahéliennes.

VI. MESURES PRISES

Pour assurer la gestion durable de la biodiversité, le Niger a pris des mesures Juridiques, Politiques, institutionnelles et financières.

6.1. Mesures juridiques

En ce qui concerne les mesures juridique, le Niger a consacré des textes sur la gestion des ressources naturelles en générale et de la biodiversité en particulier. Il s'agit principalement de :

La Constitution du 25 novembre 2010 : Promulguée par décret n°2010-754/PCSRD du 25 novembre 2010, Elle précise en ses articles 35, 36 et 37, les grandes lignes de la politique de l'Etat en matière de protection et de gestion de l'environnement.

La loi n° 98-56 du 29 décembre 1998, portant loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement: Elle définit le cadre juridique global et les principes fondamentaux de la gestion de l'environnement au Niger, pour une gestion rationnelle des ressources naturelles, consacrés par d'autres textes nationaux, notamment le régime forestier, le régime de la chasse et celui de la pêche.

Loi n° 2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger: **Elle a abrogé la loi n° 74-07 du 4 mars 1974, fixant le régime forestier, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 74-16 du 23 août 1974.** Elle détermine le régime de gestion et de mise en valeur des ressources forestières, qui constituent les richesses naturelles et à ce titre, sont partie intégrante du patrimoine commun de la Nation et que chacun est tenu de respecter et de contribuer à sa conservation et à sa régénération (Art. 1er et 2).

Loi n° 98-07 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la Protection de la Faune: Au sens de son article 1er, elle a pour objet de définir le régime de la chasse et la protection

de la faune. Elle précise le contenu de l'exercice de la chasse, les différentes catégories de permis, le droit d'usage, la protection de la faune et celle des biens et des personnes.

La loi stipule également en son article 11 que la chasse est strictement interdite dans les parcs nationaux, les réserves de faune et les réserves intégrales ou sanctuaires qui peuvent être créés sur le territoire national pour les besoins de la protection et de la gestion de la faune. D'autres aires telles que les réserves de la biosphère, les zones d'intérêt cynégétique, les ranchs et fermes à gibier tels que définis à l'article 4 de la loi peuvent être créés pour les besoins de la conservation des écosystèmes et des espèces suivant un processus de classement adapté aux réalités des zones concernées.

Toutefois, la loi donne au titulaire du permis scientifique de chasse, le droit d'abattre ou de capturer, uniquement à des fins scientifiques, certains animaux définis en nombre, par espèce et par sexe sur le permis même dans les aires susmentionnées où la chasse est strictement interdite (art. 6). Elle autorise l'exercice du droit d'usage ou du droit coutumier tout en le réglementant.

La Loi n° 98-042 du 07 décembre 1998 portant régime de la pêche au Niger: Elle détermine le régime de la pêche, qui appartient à l'Etat dans les eaux du domaine public. Elle précise en son article 2 qu'elle ne s'applique pas aux plans d'eau artificiels ou non relevant du domaine privé (art. 2).

L'article 4 institue trois (3) types de permis de pêche institués : pêche sportive, scientifique et commerciale. La loi met l'accent sur les droits de la pêche, la protection des poissons, mollusques, crustacés, algues, sur le régime fiscal des coopératives des pêcheurs, sur la constatation et la poursuite des infractions.

Au sens de l'article 11 de la loi n° 98-042 sus-visée, les bénéficiaires de droits d'usage dûment prouvés par la coutume sont autorisés à pêcher gratuitement à des fins rituelles, dans les limites de leurs terroirs. L'exercice de ces droits de pêche est subordonné à une autorisation spéciale délivrée par l'autorité administrative, sur avis du responsable technique local chargé de la pêche.

Elle institue en son article 8 un fonds d'aménagement des pêches dont les redevances perçues à l'occasion de la délivrance des permis de pêche sont reparties entre le trésor public, le fonds d'aménagement des pêches et les collectivités décentralisées concernées (art. 9).

Loi N° 2004-048 du 30 juin 2004, portant loi cadre relative à l'élevage: Au sens de son article 1er, cette loi rassemble toutes les dispositions relatives aux animaux, à leur environnement, à leurs produits et la santé publique vétérinaire. La loi assure la protection des animaux aussi bien domestiques que la faune sauvage. Elle constitue donc un cadre de protection et de gestion de la diversité biologique.

Aux termes de son article 2, il faut entendre par :

«• **Ressources génétiques** : les éléments des ressources biologiques d'origine végétale ou animale, microbienne ou autre contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité et ayant une valeur effective ou potentielle pour l'humanité.

• **Ressources génétiques des animaux d'élevage** : les espèces animales utilisées, ou pouvant être utilisées, pour la production vivrière et agricole, et les différentes populations d'une espèce.

• **Produits biologiques** :

- a. les réactifs biologiques utilisés pour le diagnostic de certaines maladies ;
- b. les sérum pouvant être utilisés dans la prévention ou le traitement de certaines maladies ;
- c. les vaccins inactivités ou modifiés, pouvant être utilisés dans la vaccination contre certaines maladies ;
- d. le matériel génétique microbien.

Ressources génétiques des animaux d'élevage : les espèces animales utilisées, ou pouvant être utilisées, pour la production vivrière et agricole, et les différentes populations d'une espèce».

La Loi n° 97-022 du 30 juin 1997, relative à la Protection, la Conservation et la Mise en Valeur du Patrimoine Culturel National: Elle détermine les principes fondamentaux du régime juridique de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel national et définit la mission, les prérogatives et la composition des services publics de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel national et crée un Conseil National de Protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel (monuments, ensembles et sites).

L'Ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997, portant institutionnalisation des Études d'Impact sur l'Environnement: Ce texte précise que la protection des espaces naturels et

des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent, la protection des ressources naturelles et de l'environnement en général contre toutes les causes de dégradation sont considérées comme des actions d'intérêt général favorisant le développement durable au Niger (art. 2). A ce titre, chacun doit veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel et de l'environnement dans lequel il vit.

L'Ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010, relative au pastoralisme: Au sens de son article 2, on entend par « **ressources pastorales** »: ensemble des ressources naturelles et artificielles nécessaires à l'alimentation du bétail. Elles sont constituées notamment de l'eau, du pâturage, des sous produits agro-industriels et des terres salées». Elle précise que toutes les ressources pastorales feront l'objet d'un inventaire national tenant lieu d'acte de classement sous réserve de sa confirmation par décret pris en conseil des ministres conformément aux dispositions de la loi n° 2004-040 du 8 Juin 2004 portant régime forestier (art. 10).

L'Ordonnance 2010-09 du 1er avril 2010, portant Code de l'Eau au Niger: Elle détermine les modalités de gestion des ressources en eau sur toute l'étendue du Territoire de la République du Niger et précise aussi les conditions relatives à l'organisation de l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel, d'une part, et celles relatives aux aménagements hydro-agricoles, d'autre part.

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Nagoya et pour respecter ces engagements internationaux, le Niger a entamé le processus de mise en place d'un cadre juridique et institutionnel pour opérationnaliser le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA). Ainsi, un projet d'ordonnance sur APA a été élaboré et mis dans le circuit d'adoption par le Gouvernement. A son article 1: Cette ordonnance réglemente l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en application des dispositions du Protocole de Nagoya relatives à la Convention sur la Diversité Biologique.

6.2. Mesures politiques

Pour les mesures politiques , le Niger a développé des politiques et stratégies spécifiques pour la gestion de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier, il s'agit :

Livre Blanc du Président la République dont la vision est de bâtir un Niger nouveau où les nigériennes et les nigériens, unis et solidaires, décident souverainement pour notre patrie et dans l'intérêt supérieur de notre peuple :

la Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable (PNEDD) élaborée en 2016: elle a pour vision de « *Promouvoir une gestion soutenue des ressources naturelles tout en développant les capacités de résilience des populations aux aléas naturelles de façon à assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable aux générations présentes et futures une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.* »

la Politique Nationale de Gestion des Zones Humides (PNGZH) 2019-2021 : élaborée en 2010 et révisée en 2018, la Politique Nationale de gestion des Zones Humides a pour objectif général d'améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être des populations à travers la gestion et la valorisation durables des ressources des zones humides.

la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (2014-2020) : élaborée en 2014, la Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB) s'inscrit dans le cadre de la mise en application des dispositions de l'Article 6 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Elle s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre du programme diversité biologique, un des six (6) programmes prioritaires du PNEDD

la Stratégie Nationale de Biosécurité (2020-2035) : Adoptée en 2020, la Stratégie Nationale de biosécurité constitue un cadre unique de gestion de la biosécurité, favorisant des interventions coordonnées et évitant le double emploi. Son objectif global est de contribuer au renforcement de la résilience du développement économique et social au Niger.

la Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Conservation et la Valorisation de la Faune Sauvage (2011-2021) : Élaborée en 2011, cette stratégie a pour objectif global de contribuer à la meilleure conservation de la faune aquatique, de son habitat et sa valorisation au profit des populations riveraines.

la Stratégie de conservation de la faune aquatique du Niger et son plan d'action (2011-2021) : élaborée en 2011, elle a pour objectif global de contribuer à la meilleure conservation de la faune aquatique, de son habitat et sa valorisation au profit des populations riveraines

la Stratégie nationale et plan d'action en matière d'échange d'informations sur la biodiversité du Niger (2014-2020) : élaborée 2013, elle ambition « *D'ici à 2020, des informations sont fournies à tous les acteurs sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les outils, les méthodes, les innovations, les technologies et les meilleures*

pratiques pour la révision et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d’Action en matière de Diversité Biologique.»

la Stratégie Nationale de conservation de la girafe d’Afrique de l’Ouest : élaborée en 2016, elle ambitionne « *d’assurer la viabilité de la girafe d’Afrique de l’Ouest par l’amélioration de sa conservation dans la Zone Girafe avec les acteurs locaux et par la création de métapopulations.»*

la Stratégie de Développement Durable de l’elevage (SDDEL, 2013-2035) : élaborée en 2013, la SDDEL a comme vision : « *Un Niger où l’élevage, à l’horizon 2035, contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliore les conditions socio-économiques des populations à travers une gestion durable de l’environnement* ». Son objectif global est de développer durablement l’élevage pour contribuer à l’amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles.

la Stratégie Nationale d’Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A-2035) et son plan d’actions 2022-2026 : Adoptée en 2022, la SPN2A-2035 a pour finalité un développement agricole durable et intelligent face au climat, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de changements climatiques

la Stratégie et Plan d’Action de promotion des produits forestiers non ligneux au Niger (2016-2035) : élaborée en 2016, la Stratégie de promotion des produits forestiers non ligneux au Niger et son Plan d’Action 2016-2020 a comme vision : « *à l’horizon 2035, contribuer à assurer le bien-être socioéconomique des populations à travers la rationalisation de l’exploitation des PFNL* »

la Stratégie de Développement durable de l’Aquaculture (2020-2035) : élaborée 2019, cette stratégie a comme vision « « *Créer des environnements et des contextes favorables à une aquaculture productive, durable, compétitive et génératrice d’emplois décents pour les jeunes nigériens. »»*

la Stratégie Nationale en matière d’accès aux Ressources Génétiques et partage juste et équitable des avantages (SN/RG/APA) 2024-2035 : élaborée en 2024 conformément aux dispositions de l’Article 5 paragraphe 2 du Protocole de Nagoya, elle a pour objectif principal de faire du partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées, un facteur contribuant au développement durable du Niger;

le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) élaboré en 1998 : adopté par décret n°2000-114 (bis)/PRN/PM du 21 avril 2000, le PNEDD tient lieu d'Agenda 21 pour le Niger. Son but principal est de mettre en œuvre les trois (3) Conventions Post Rio, en élargissant les options de développement du Niger et de pérenniser ces options pour les générations futures;

le Plan Forestier National (PFN) 2012-2021 : Elaboré en 2012, le Plan Forestier National a pour objectif de contribuer à la croissance économique nationale à travers l'amélioration des ressources forestières et leur adaptation aux changements climatiques. Sa vision à l'horizon 2021, est de renforcer la position de la foresterie dans le développement rural, par une implication effective de tous les acteurs dans la gestion des forêts et des systèmes de production selon une approche qui conserve l'équilibre des écosystèmes et respecte les fonctions écologique, sociale et économique des forêts

6.3. Mesures institutionnelles

Pour les mesures institutionnelles, il s'agit de la mise en place des Ministères sectoriels (Environnement, Agriculture, Élevage, Hydraulique , Enseignement supérieur et recherche, etc.) les directions, des institutions étatiques, des institutions de recherche et de formation

6.4. Mesures financières

Les mesures financières concernent :

- ✓ Les allocations budgétaires mis en place par l'Etat auprès des ministères et institutions à travers la loi de programmation;
- ✓ La mobilisation des ressources par l'Etat et les collectivités territoriales au niveau national à travers les recettes des taxes, d'impôts, droits et redevances;
- ✓ La mise en place des fonds nationaux de gestion de l'environnement (Fonds National de l'Environnement (FNE), Fonds d'Aménagement Forestier (FAF), Fonds d'Aménagement de la Faune Sauvage (FAFS), Fonds d'Aménagement des Pêcheries (FAP), Fonds National d'Appui à la Gestion des Écosystèmes Oasiens (FNAGEO), Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA), Fonds du Développement du Tourisme (FDT), Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) etc.);
- ✓ La recherche de financement à travers l'élaboration des projets et programmes, la signature des conventions, accords et partenariat;
- ✓ La mise en place des institutions financières tel que Programme de Micro Financement du Fond pour l'Environnement Mondial (PMFF), Agence Nationale de Financement des

Collectivités Territoriales (ANFICT), la Fondation de la Savane Ouest Africaine (FSOA) Guichet Niger et les institutions bancaires comme la BAGRI et la SONIBANK.

Aussi, pour garantir la durabilité financière, le Niger a entamé l'élaboration de sa stratégie de mobilisation des ressources financières en passant par l'élaboration d'un plan de financement pour la biodiversité en utilisant la méthodologie de l'initiative de financement pour la Biodiversité (BIOFIN).

VII.DÉFIS, CONTRAINTES ET LACUNES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AU NIGER

7.1. Defis

La biodiversité au Niger est confrontée à plusieurs défis majeurs, il s'agit, entre autres :

- ✓ connaissance partielle du potentiel en DB ;
- ✓ Préservation et gestion durable du potentiel existant ;
- ✓ mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des mesures favorisant la résilience du potentiel existant.

7.2. Contraintes

Les contraintes majeures à la conservation de la biodiversité au Niger sont entre autres :

- ✓ insuffisance des ressources financières allouées à la gestion de la DB par l'Etat ;
- ✓ insuffisance de données scientifiques actualisées sur la DB.
- ✓ prolifération des espèces envahissantes/exotiques (Typha domingensis, la Jacynthe d'eau, Prosopis juliflora, etc.) ;
- ✓ Pauvreté et l'analphabétisme des populations.

7.3. Lacunes

Les lacunes liées à la gestion de la diversité biologique identifiées sont nombreuses et restent toujours d'actualité. Parmi les plus apparentes, on peut retenir :

- ✓ La faible prise en compte de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales de développement ;
- ✓ La faible application des textes régissant la gestion de la diversité biologique ;
- ✓ Le disfonctionnement des Conseils Régionaux de l'Environnement pour un développement Durable ;
- ✓ faible capacités techniques et technologies de gestion durable de la DB;
- ✓ La faible de sensibilisation des décideurs à l'égard de la biodiversité ;
- ✓ La faible connaissance des valeurs socio-économiques de la biodiversité ;

VIII. AUTRES INFORMATIONS

8.1. Genre et Diversité Biologique

En ce qui concerne le genre en lien avec la Diversité Biologique, il n'existe pas de stratégie spécifique, mais les questions du genre sont prises en compte de manière implicite dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies globales de gestion durable de la Biodiversité à travers les activités génératrices des revenus.

A cet effet, plusieurs initiatives sont en cours pour une implication effective des groupes vulnérables dont les femmes, filles et enfants. A titre d'exemple on peut citer la formation des femmes sur la valorisation des produits et sous-produits issus de la biodiversité , On observe également des femmes promotrices de jardins botaniques, des femmes promotrices des petites et moyennes entreprises basées sur la transformation des produits et sous produits issues de la Biodiversité.

Pour marquer son engagement dans la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale et son plan d'action sur la Diversité Biologique, le Niger ambitionne l'élaboration d'une stratégie nationale et son plan d'actions sur le Genre et Diversité Biologique

8.2.Stratégie de conservation des Végétaux

Le Niger n'a pas élaboré une stratégie nationale spécifique en matière de conservation des végétaux. Pour répondre à cette préoccupation, la conservation et la protection des végétaux au Niger repose sur la mise en œuvre d'une combinaison de stratégies incluant la restauration des terres dégradées, l'amélioration de la productivité agricole, la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la désertification. Ces efforts sont soutenus par des politiques nationales et des initiatives locales, ainsi que par la coopération internationale.

Ainsi, dans le cadre de la gestion durable des AP, plusieurs espèces végétales sont protégées et bénéficie d'un statut de conservation. A titre d'exemple, on citer l'*Acacia albida* et *Borassus aethiopum* dans les zones humides. Il faut aussi préciser que les espèces végétales sont non seulement protégées dans les Aires de conservation , mais aussi dans les champs de cultures et les parcs agro forestier (parc à *Vitellaria paradoxa*, parc à *Acacia albida*, parc à *Balanites aegyptiaca*, etc.

Pour marquer son engagement en faveur de la conservation et la protection des végétaux, le Niger a créé une Direction Générale de la Protection des Végétaux et un Point Focal National pour la Stratégie Mondiale de Conservation des Végétaux.

Conclusion et recommandations

Le Niger dispose d'une diversité biologique riche et variée, qui procure des avantages écologique, économique, sociaux et culturel pour les populations. Elle se trouve essentiellement dans des écosystèmes variés, allant des aires protégées aux zones humides, en passant par les forêts, les plaines, les oasis, les cuvettes et les oueds, abritant une flore et une faune diversifiées. Cette biodiversité représente un capital naturel essentiel pour les moyens de subsistance et l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pharmacopée traditionnelle, l'artisanat, le tourisme.

Cependant, ce potentiel est de plus en plus menacé par la dégradation/fragmentation des habitats naturels, la surexploitation des ressources, l'expansion et les mauvaises pratiques culturelles, les effets des changements climatiques, les pollutions diverses, la prolifération des espèces envahissantes. A cela, s'ajoute la mauvaise gouvernance des ressources naturelles. Ces menaces compromettent la capacité et les fonctions écologiques des écosystèmes ainsi que leur biodiversité affectant les services écosystémiques rendus et réduisent la résilience des communautés face aux crises climatiques.

Face à ces menaces, il est impératif de renforcer la gestion durable des ressources naturelles à travers des actions concrètes. Cela passe par une meilleure connaissance des espèces et de leurs habitats, la protection des espèces menacées et la valorisation économique durable des ressources biologiques.

Pour cela, il est nécessaire d'avoir un soutien politique fort, d'impliquer les communautés locales dans les efforts de conservation, renforcer les capacités techniques et humaines et mobiliser les financements innovants.

La révision de la Stratégie Nationale et du Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) constitue une étape stratégique dans cette dynamique. Elle est une opportunité pour répondre aux priorités nationales et contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs du CMB.

Recommendations

Au terme de cette analyse, les recommandations suivantes sont formulées:

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre de la stratégie nationale de conservation des végétaux prenant en compte non seulement la strate arborée mais aussi la strate arbustive et le tapis herbacé ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de mobilisation des ressources financières ;
- ✓ Réaliser des études pour actualiser les données sur la Biodiversité;
- ✓

Références bibliographique

- Aboubakar G, 2016 :** Etude de la problématique oasienne au Niger, 57p.
- CNEDD, 2014.** Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, 2^{ème} édition. Niamey-Niger, 101p.
- CNEDD, 2020 :** Gestion des ressources naturelles et en matière d'Accès aux ressources génétiques et Partages des Avantages (APA), 54p.
- CNEDD, 2021 :** Etat de l'environnement au Niger 4ème rapport national, 223p.
- CNEDD, 2024a :** Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière d'Accès aux ressources génétiques et Partage juste et équitable des Avantages (SN/RG/APA), 55p
- Djima I.T., 2013.** Les algues du fleuve Niger et des milieux humides connexes de l'Ouest du Niger. Thèse unique de doctorat de l'UAMD. Niamey-Niger, 191p.
- FAO, 2020 :** Evolution des ressources forestières mondiale, 66p.
- Hamissou M. G., 2018.** Référentiel des aires protégées du Niger, Niamey-Niger, 388p.
- MAG, 2021 :** Catalogue National des Espèces et Variétés Végétales (CNEV), 307p.
- CNEDD 2024 :** Rapport sur la revue des dépenses sur la Biodiversité au Niger période 2023-2025, 43p
- Saadou M., 1998 :** Evaluation de la biodiversité biologique au Niger : éléments constitutifs de la Biodiversité végétale, Niamey-Niger, 62p.
- DGEF, 2023 :** Rapport sur l'inventaire des girafes
- MESU/DD, 2020 :** Rapport de mission de l'inventaire des hippopotames et des oiseaux sur le fleuve niger koutougou-niamey, 19p.
- AWF, 2022 :** Etude Ecologique Rapide (EER) de la réserve partielle de faune de Dosso et de zones humides du Moyen Niger